

Saisi et gage sur mes véhicules

Par Sandra06150, le 21/08/2018 à 18:01

Bonjour,

Je suis vraiment en détresse.

J'ai reçu un appel d'un huissier en me disant que ma voiture, ainsi que la voiture de mon fils et le scooter de mon autre fils, sont gages car ils sont tous à mon nom et vont venir me les saisir pour être vendus aux enchères pour une dette de 3.733,09 €. En sachant que le credit je l'ai fait en 2009, à la société GE Mxxxx Bxx, qui ont été rachetés par la société Hxxx Kxxx en 2014. Je ne sait plus quoi faire et je n'ai pas cette somme car, à l'époque; j'avais fait un crédit de 3.000 Francs. Que dois-je faire car j'ai jusqu'à demain midi d'après l'huissier avant qu'ils viennent me prendre mes véhicules ?

Merci.

Par amajuris, le 21/08/2018 à 18:20

bonjour,

je suppose que cette dette résulte du non remboursement d'un crédit que vous aviez contracté.

si un huissier vient saisir vos véhicules, cela signifie qu'il y a eu une procédure devant un tribunal suite à une procédure amiable infructueuse car il ne peut pas y avoir de saisie sans que titre exécutoire, généralement un jugement obtenu par votre créancier.

les véhicules sont insaisissables s'ils sont utilisés pour le travail.

salutations

Par Tisuisse, le 22/08/2018 à 13:22

Bonjour,

En règle générale, les huissiers ne téléphonent jamais aux débiteurs, une relance ou un avis avant saisie se font toujours par courrier. A mon humble avis, c'est la Société de recouvrement (officine de recouvrement) qui utilise ces méthodes, histoire de faire peur, très peur, au débiteur pour le contraindre, par la ruse, à payer même une petite somme.

Lisez le dossier "officine de recouvrement" que vous trouverez en entête de cette même rubrique du droit de la consommation. Vous serez ainsi fixé sur ce qu'il ne faut surtout pas faire pour ne pas tomber dans leurs griffes, et ce que vous êtes en droit d'exiger d'abord avant toute discussion, c'est à dire d'exiger qu'il vous fasse parvenir le titre exécutoire délivré par le juge. Je pense que cette entreprise ne possède pas de titre exécutoire, donc elle n'a aucune prise, aucun moyen de vous obligé à quoi que ce soit.

Vous pouvez vérifier si vos véhicules sont sous le coup d'une dette en demandant les certificats de non gage pour chacun d'eux. Je pense que vous pouvez faire cette démarche directement sur internet.